

Activité : La violence de masse, le génocide arménien



LE BILAN DU GENOCIDE :

Population arménienne en 1914 : 1 800 000

Victimes du génocide : 1 200 000 dont :
-600 000 assassinés sur place
-600 000 au cours des déportations

Document 1 : L'empire ottoman en 1815

Document 2 : Les autorités ottomanes s'attaquent aux Arméniens

« Nos concitoyens, les Arméniens, qui forment une de ces races de l'Empire Ottoman, ayant adopté, depuis des années, bien des idées perfides de manière à troubler l'ordre public et ayant en outre osé se joindre aux ennemis actuellement en guerre avec notre empire, notre gouvernement se voit forcé de prendre des mesures extraordinaires pour le maintien de la sécurité du pays.

En conséquence, il est rigoureusement enjoint à tous les Ottomans d'obéir de la façon la plus absolue aux ordres ci-après :

1. Tous les arméniens, à l'exception des malades seront forcés à partir dans un délai de 5 jours, par villages ou quartiers, et sous escorte de la gendarmerie.
2. Bien, qu'il leur soit permis d'emporter avec eux, pour leur voyage, s'ils le désirent, les objets transportables leur appartenant, il leur est défendu de vendre leur propriété et leurs autres biens(...) »

Extraits d'une affiche du gouvernement ottoman placardée à Trabzon au printemps 1915

Document 3 : l'ordre du gouvernement

A la préfecture d'Alep,

Il a été récemment communiqué que le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposeraient à cet ordre ne pourraient faire partie de l'administration. Sans égard pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens d'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. »

Télégramme du ministre de l'Intérieur turc, Talat Pacha, le 15 septembre 1915.

Document 4 : Le sort des Arméniens

« Le gouvernement turc choisit de déporter les Arméniens par un décret du 30 mai 1915 (...).

Hommes et femmes sont d'abord séparés en deux files puis conduits hors des villes sous la surveillance de gendarmes ottomans. Les hommes sont pour la plupart assassinés à ce moment-là.

Les survivants, les femmes et les enfants, entament alors une effroyable marche vers Alep et le désert de Syrie. Ils sont battus, pillés, humiliés, affamés, violés, tués par les gendarmes turcs, par des troupes de brigands ou par l'armée. Une majorité de déportés mourra de faim ou sera assassinée avant d'atteindre le lieu de regroupement, Alep.

Puis, une fois arrivés, les survivants sont envoyés vers des camps de concentration à ciel ouvert dans le désert syrien voire en Irak. Ils y mourront d'épuisement, de faim et de maladie. »

E. Desluis, « Arméniens : le premier génocide du XXe siècle », *Science et Vie Junior*, Hors-Série, novembre 2006

1. **Document 1.** Quelle est la situation militaire de l'Empire ottoman au début de l'année 1915 ?
2. **Document 2.** Qui est à l'origine du texte de cette affiche ? De quoi les Arméniens sont-ils accusés ?
3. **Document 2.** Quelles mesures sont prises contre les Arméniens ?
4. **Document 3.** Quelle décision est adoptée par les autorités ? Comment doit-elle être mise en œuvre ?
5. **Documents 1 et 4.** Comment les Arméniens sont-ils exterminés ?